

Clients Professionnels raccordés en basse tension - Puissance souscrite ≤ 36 kVA - Offre de marché

GEG Source d'énergies - filiale du groupe GEG - 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 GRENOBLE Cedex 9 SAS au capital de 2 897 538 euros - RCS Grenoble 321 213 225 - Siret 321 213 225 00048 - Code APE 3511Z

COORDONNÉES CLIENT

• Raison sociale : SAS THESIDO
• Code activité (NAF) : 6630Z
• Enseigne :
• N° RCS ou SIREN : 443 125 612 000 12
• Adresse du siège social : Mas Peyron Draille de Peyron 13150 TARASCON
• Nom et Prénom du signataire : Fabien SIEGMANN
• Fonction : Gérant
• Téléphone : 06 79 39 50 58
• Email : fasieg@orange.fr
• Adresse de facturation :
(si différente du siège social)

Nom : SCARINGELLA Frank
Email : f.scaringella@geg.fr
Téléphone : 06.60.05.52.47

ÉLÉMENTS TARIFAIRES	
Segment	CS OFFRE ARENH
Période	1/4/2021 + 36 mois
ARENH	% ARENH : [100%]

Tous les prix sont exprimés en € HT

*Le prix de la fourniture s'entend hors acheminement, hors transport, hors mécanisme de capacité et hors toutes taxes, impôts et fonds divers qui pourraient venir se greffer

CONDITIONS TARIFAIRES

Prix 36 mois	PRIX (€/MWh)	CEE (€/MWh)	Coef mécanisme de capacité ARENH (MW/MWh)
Base	81,62	5,00	0,252
DT HP	82,30	5,00	0,261
DT HC	71,05	5,00	0,044
Énergie verte 0%	0,70		

MÉCANISME DE CAPACITÉ

Les articles L335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils devront acquiescer des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement).

Ces dispositions sont complétées par les Règles du mécanisme de capacité, prises par arrêté ministériel. Toute modification de ces Règles et plus généralement toute évolution législative ou réglementaire impactant le calcul de l'obligation de capacité sera répercutée de plein droit au présent Contrat.

La proposition financière du fournisseur se décompose selon la formule suivante: Prix de la capacité €/MWh = coefficient a x MAE

Où MAE = "Moyenne Arithmétique des Enchères" est définie comme la moyenne arithmétique simple des prix révélés par les enchères réalisées sur les plates-formes d'échanges organisés entre le 1er janvier AL-1 et le 31 décembre AL-1. AL étant l'Année de Livraison.

Pour l'AL 2021 MAE = 31241,80 €/MW

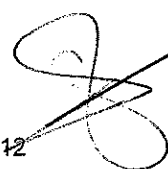
où a correspond à l'obligation générée par le site client sur le réseau en matière de capacité et la consommation du site et PRM (Prix Référence Marché) connu par période de livraison (indexation annuelle).

Dans le cadre de votre contrat de fourniture d'électricité, le coefficient de capacité a est défini ci-après en KW/MWh :

Le client s'engage à ce que l'intégralité de l'obligation générée par sa consommation au titre du Contrat soit attachée au périmètre d'acteur obligé de GEG Source d'Énergies et facturées selon les dispositions du présent article

GEG Source d'énergies - filiale du groupe GEG - 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 GRENOBLE Cedex 9 SAS au capital de 2 897 538 euros - RCS Grenoble 321 213 225 - Siret 321 213 225 00048 - Code APE 3511Z

SAS THESIDO
mas peyron
draille de peyron
13 150 Tarascon
siret : n°443 125 612 000 12



Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Pour les sites soumis, le coût en €/MWh appliqué aux consommations est égal à :

Contribution_CEE (€/MWh) = C1 x P1 + C1 x C2 x P2

C1 et C2 les coefficients en vigueur tels que définis par le décret n° 2017-690 du 2 mai 2017.

A la date de signature du Contrat, les coefficients sont :

C1 = 0,463 kWh cumac par kilowattheure d'énergie finale, correspondant à l'obligation CEE "Classique"

C2 = 0,333 défini par l'article R.221-4-1 qui fixe, en 4ème période, le coefficient de proportionnalité permettant de calculer l'obligation CEE à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique supplémentaire

Toute évolution réglementaire de ces coefficients sera répercutée au Client.

P1 est le prix unitaire du CEE tel que supporté par GEGSE :

P1 = 8,05 €/MWh cumac

Ce prix est fixe pendant toute la durée du Contrat.

P2 est le prix unitaire du CEE Précaire tel que supporté par GEGSE :

P2 = 8,24 €/MWh cumac

Ce prix est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le coût s'appliquant aux sites soumis est ainsi égal à Contribution_CEE = 5,0 €/MWh

Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH)

Le volume global maximal cédé, au titre de l'ARENH, aux fournisseurs d'électricité qui en font la demande, fixé par la CRE et désigné "Plafond ARENH", est fixé à 100 TWh par an conformément à l'article L336-2 du Code de l'énergie. Au cas où ce volume global serait atteint, la CRE procéderait à une nouvelle répartition de l'électricité disponible au titre de l'ARENH entre les fournisseurs en application de l'article L336-3 du Code de l'énergie. Cette nouvelle répartition qui ne sera connue qu'une fois le volume global maximal atteint pourrait conduire à une réduction du volume cédé à GEG SE dans le cadre du dispositif ARENH. La réduction du volume ARENH contraindrait GEG SE à approvisionner un complément de fourniture sur le marché, ce qui pourrait se traduire par un surcoût non prévu dans les prix de fourniture car non prévisible à la date de remise des offres. Le client s'engage à assumer le nouveau prix de fourniture une fois celui-ci connu.

En complément, l'écrêtement ARENH a une conséquence sur le prix des garanties de capacités conformément aux modalités de cession des garanties de capacité des volumes ARENH, tel que prévu dans la délibération du 5 mai 2015. En conséquence, le client s'engage à assumer l'évolution du coefficient lié aux garanties de capacités des volumes ARENH écrêtés.

CONDITIONS DE FACTURATION

Après la date d'émission de la facture, il est convenu que le paiement s'effectue sur la base suivante : prélèvement à 15 jours

En cas de retard de paiement, le minimum de perception des pénalités est fixé à 40 €HT. Il évolue comme indiqué dans l'article 5 des Conditions Générales de Vente.

SIGNATURE ET ACCEPTATION CLIENT

Offre émise le : 16/3/2021 valable jusqu'au : 19/3/2021 et à retourner par mail avant cette date.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que de l'annexe du GRD et les accepter sans conditions.

SAS THESIDO
mas peyron
druille de peyron
13 150 Tarascon
siret : n°443 125 612 000 12

Signature, cachet et date

NOM	Adresse : N° / rue	Code Postal	Ville	RAE	SIRET
SAS THESIDO	CHEMIN DU ROUBIAN	13510	TARASCON	25 893 053 532 545	443 125 612 000 12

GRD	Puissance	Consommation MWh			Période de fourniture	
		Base	Heures Pleines	Heures Creuses	Début	Fin
ENEDIS	15		11,865	7,910	01/04/2021	31/03/2024



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CCM SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
TEL 02-51-88-67-60

26 RUE MAURICE DANIEL
44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
Identifiant national de compte bancaire - RIB

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	36160	00011599201	72	CCM SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8361 6000 0115 9920 172	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE ► M OU MME FABIEN SIEGMANN
ACCOUNT OWNER MAS DE PEYRON
DRAILLE DE PEYRON
13150 TARASCON

CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ



Clients Professionnels raccordés en basse tension - Puissance souscrite ≤ 36 kVA - Offre de marché

GEG Source d'énergies - filiale du groupe GEG - 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 GRENOBLE Cedex 9 SAS au capital de 2 897 538 euros - RCS Grenoble 321 213 225 - Siret 321 213 225 00048 - Code APE 3511Z

COORDONNÉES CLIENT

- Raison sociale : **SAS THESIDO**
- Code activité (NAF) : **6630Z**
- N° RCS ou SIREN : **443 125 612 000 12**
- Enseigne :
- Adresse du siège social : **Mas Peyron Draille de Peyron 13150 TARASCON**
- Nom et Prénom du signataire : **Fabien SIEGMANN**
- Fonction : **Gérant**
- Téléphone : **06 79 39 50 58**
- Email : **fasieg@orange.fr**
- Adresse de facturation :
(si différente du siège social)

Votre interlocuteur commercial GEG SE

Nom : SCARINGELLA Franck
Email : f.scaringella@geg.fr
Téléphone : 06.60.05.52.47

ÉLÉMENTS TARIFAIRES	
Segment	CS OFFRE ARENH
Période	1/4/2021 + 36 mois
ARENH	% ARENH : [100%]

Tous les prix sont exprimés en € HT

*Le prix de la fourniture s'entend hors acheminement, hors transport, hors mécanisme de capacité et hors toutes taxes, impôts et fonds divers qui pourraient venir se greffer

CONDITIONS TARIFAIRES

Prix 36 mois	PRIX (€/MWh)	CEE (€/MWh)	Coef mécanisme de capacité ARENH (MW/MWh)
Base	81,62	5,00	0,252
DT HP	82,30	5,00	0,261
DT HC	71,05	5,00	0,044
Energie verte 0%	0,70		

MÉCANISME DE CAPACITÉ

Les articles L335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils devront acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement)

Ces dispositions sont complétées par les Règles du mécanisme de capacité, prises par arrêté ministériel. Toute modification de ces Règles et plus généralement toute évolution législative ou réglementaire impactant le calcul de l'obligation de capacité sera répercutée de plein droit au présent Contrat.

La proposition financière du fournisseur se décompose selon la formule suivante: Prix de la capacité €/MWh = coefficient a x MAE

Où MAE = "Moyenne Arithmétique des Enchères" est définie comme la moyenne arithmétique simple des prix révélés par les enchères réalisées sur les plates-formes d'échanges organisés entre le 1er janvier AL-1 et le 31 décembre AL-1. AL étant l'Année de Livraison.

Pour l'AL 2021 MAE = 31241,80 €/MW

où a correspond à l'obligation générée par le site client sur le réseau en matière de capacité et la consommation du site et PRM (Prix Référence Marché) connu par période de livraison (indexation annuelle).

Dans le cadre de votre contrat de fourniture d'électricité, le coefficient de capacité a est défini ci-après en kW/MWh :

Le client s'engage à ce que l'intégralité de l'obligation générée par sa consommation au titre du Contrat soit attachée au périmètre d'acteur obligé de GEG Source d'Énergies et facturées selon les dispositions du présent article

GEG Source d'énergies - filiale du groupe GEG - 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 GRENOBLE Cedex 9 SAS au capital de 2 897 538 euros - RCS Grenoble 321 213 225 - Siret 321 213 225 00048 - Code APE 3511Z

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Pour les sites soumis, le coût en €/MWh appliqué aux consommations est égal à :

Contribution _CEE (€/MWh) = C1 x P1 + C1 x C2 x P2

C1 et C2 les coefficients en vigueur tels que définis par le décret n° 2017-690 du 2 mai 2017.

A la date de signature du Contrat, les coefficients sont :

C1 = 0,463 kWh cumac par kilowattheure d'énergie finale, correspondant à l'obligation CEE "Classique"

C2 = 0,333 défini par l'article R.221-4-1 qui fixe, en 4ème période, le coefficient de proportionnalité permettant de calculer l'obligation CEE à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique supplémentaire
Toute évolution réglementaire de ces coefficients sera répercutée au Client.

P1 est le prix unitaire du CEE tel que supporté par GEGSE :

P1 = 8,05 €/MWh cumac

Ce prix est fixe pendant toute la durée du Contrat.

P2 est le prix unitaire du CEE Précaire tel que supporté par GEGSE :

P2 = 8,24 €/MWh cumac

Ce prix est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le coût s'appliquant aux sites soumis est ainsi égal à Contribution_CEE = 5,0 €/MWh

Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH)

Le volume global maximal cédé, au titre de l'ARENH, aux fournisseurs d'électricité qui en font la demande, fixé par la CRE et désigné "Plafond ARENH", est fixé à 100 TWh par an conformément à l'article L336-2 du Code de l'énergie. Au cas où ce volume global serait atteint, la CRE procéderait à une nouvelle répartition de l'électricité disponible au titre de l'ARENH entre les fournisseurs en application de l'article L336-3 du Code de l'énergie. Cette nouvelle répartition qui ne sera connue qu'une fois le volume global maximal atteint pourrait conduire à une réduction du volume cédé à GEG SE dans le cadre du dispositif ARENH. La réduction du volume ARENH contraindrait GEG SE à approvisionner un complément de fourniture sur le marché, ce qui pourrait se traduire par un surcoût non prévu dans les prix de fourniture car non prévisible à la date de remise des offres. Le client s'engage à assumer le nouveau prix de fourniture une fois celui-ci connu.

En complément, l'écêtement ARENH a une conséquence sur le prix des garanties de capacités conformément aux modalités de cession des garanties de capacité des volumes ARENH, tel que prévu dans la délibération du 5 mai 2015. En conséquence, le client s'engage à assumer l'évolution du coefficient lié aux garanties de capacités des volumes ARENH écrêtés.

CONDITIONS DE FACTURATION

Après la date d'émission de la facture, il est convenu que le paiement s'effectue sur la base suivante : prélèvement à 15 jours

En cas de retard de paiement, le minimum de perception des pénalités est fixé à 40 €HT. Il évolue comme indiqué dans l'article 5 des Conditions Générales de Vente.

SIGNATURE ET ACCEPTATION CLIENT

Offre émise le : 16/3/2021 valable jusqu'au : 19/3/2021 et à retourner par mail avant cette date.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que de l'annexe du GRD et les accepter sans conditions.

Signature, cachet et date

NOM	Adresse : N° / rue	Code Postal	Ville	RAE	SIRET
SAS THESIDO	CHEMIN DU ROUBIAN	13510	TARASCON	25 893 053 532 545	443 125 612 000 12

GRD	Puissance	Consommation MWh			Période de fourniture	
		Base	Heures Pleines	Heures Creuses	Début	Fin
ENEDIS	15		11,865	7,910	01/04/2021	31/03/2024

(à renseigner si infos)

HP

HC

SGE (accès wekiwi) Estimation de la CAR

MON OFFRE ÉLECTRICITÉ :

200€
par mois

PART FIXE (HT) :
Abonnement : 205,44 €/an

PART CONSOMMATION (HT) :
Prix brut
 Heure pleine : **0.1464 €/kWh**
 Heure creuse : **0.1154 €/kWh**

Remise digitale : -0.020 €/kWh
Remise forfait : -0.025 €/kWh

Prix après remise
Heure pleine : **0.1014 €/kWh**
Heure creuse : **0.0704 €/kWh**

Je choisis mon forfait d'électricité garanti sans hausse pendant 12 mois, ainsi que ma fréquence de prélèvement. Je reçois ma facture de régularisation tous les 6 mois suite à une relève réelle.

PRIX FIXE :

☒ Je choisis mon offre garantie sans hausse pendant 12 mois

Fréquence de paiement :
Bimestrielle

Estimations budget annuel (TTC)* :

Estimations budget annuel : **3894.93 €**

Remise digitale : **-427.36 €**Remise forfait : **-534.20 €**Frais lié à la fréquence de prépaiement : **6.33 €**

Coût annuel estimé (TTC) : 2939.70 €

Estimation de l'économie par rapport au tarif standard**

Économie face aux TRVs : **234,62 €**

** Tarif standard correspondant aux Tarifs Réglementé de Vente (TRV).

	à renseigner :	(à modifier si changement)
Budget annuel (TTC)	2 939,70 €	Option : PS :
abo. HT	205,44 €	HPHC 15 kVA
abo. TTC	252,20 €	
Budget variable (TTC)	2 687,50 €	

Tarif 14,814 c€/TTC/kWh

Estimation CAR (SGE) : 18 141 kWh

Adresse SGE - vérif

Adresse CHEMIN DU ROUBIAN

Code Postal 13150

Ville TARASCON

wekiwi	
base	15,060 c€TTC/kWh
hp	16,053 c€TTC/kWh
hc	12,337 c€TTC/kWh
	14,814 c€TTC/kWh

Recopier l'adresse site ici :

à renseigner :
CHEMIN DU ROUBIAN
13 510
TARASCON

Infos. Factures

FIGURE EN DETAIL

COMPRENDRE CETTE FACTURE

Votre consommation repose sur les index transmis par votre compteur communicant.
 Sur la période facturée, les prix de l'électricité ont changé.

Pour aller plus loin : facture.particuliers.engie.fr

► Elec Ajust 3 ans (prix de marché)

- Date d'effet : 31/01/18 - Date d'échéance : 31/01/21
- Puissance souscrite : 15 kVA
- Compteur Linky communicant / Heures creuses : HC (14H56-16H56-18H56-16H56) (peuvent varier de quelques minutes)
- Point de livraison : 25893053532545
- Eloc Verto

ELECTRICITE	Ancien Index	Nouvel Index	Consom- KWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %	Total TVA incluse en euros
Abonnement							
Abonnement du 17/06 au 31/07/19 sur la base de 12,15€ HT par mois ⁽¹⁾					18,22	5,5	19,22
Abonnement du 01/08/19 au 16/06/20 sur la base de 13,15€ HT par mois ⁽¹⁾					140,72	5,5	148,46
Total Abonnement					158,94		167,68 €
Consummation							
Consummation Heures creuses compteur n° 907 du 17/04/19 au 22/01/20	6491	10551	4060	0,07107	288,548	20,0	346,258
Consummation Heures pleines compteur n° 907 du 17/04/19 au 22/01/20	16563	26053	9490	0,09898	939,397	20,0	1127,276
Consummation Heures creuses compteur n° 907 du 23/01 au 16/04/20	10551	12033	1482	0,07107	105,327	20,0	126,392
Consummation Heures pleines compteur n° 907 du 23/01 au 16/04/20	26053	29998	3945	0,09898	390,508	20,0	468,610
Total Consummation					1723,79		2068,54 €
Contributions et taxes liées à l'énergie⁽²⁾							